

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 261

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 33

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« en garantit la »,

les mots :

« garantit sa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.